****

**Données financières des Intercommunalités**

**Enquête 2021**

***Introduction sur le cadre d’enquête 2021***

Au-delà de la représentation des enjeux de l’entretien routier au niveau national pour l’ensemble des acteurs, les données collectées par l’ONR ont vocation a progressivement devenir un outil d’aide à la décision pour chaque gestionnaire de voirie. Parmi les enjeux qui relèvent de ce constat, les résultats de l’ONR participent à resituer la mission d’entretien des routes par rapport aux autres missions de la collectivité et ainsi, constituent un outil de dialogue avec les élus ou les partenaires, un outil pouvant également guider les choix d’organisation interne.

Pour garantir un taux de réponse optimal et une exploitation pertinente, l’enquête sur les données financière se concentre sur l’identification claire de ce qui relève des dépenses patrimoniales pour les chaussées et les ouvrages d’art. Il apparaît essentiel, avant d’entamer le recensement des données demandées, d’identifier un cadre référent qui sera l’interlocuteur de l’IDRRIM pour la conduite de la démarche et l’interface avec les différents services concernés de la collectivité. Le retour d’expérience montre que, selon les organisations, il convient à minima d’associer les personnes maîtrisant : la lecture des comptes administratifs, la programmation des investissements routiers, les effectifs affectés aux différentes missions de la route et les charges de personnel qui en résultent. Les indications qui suivent proposent d’accompagner dans la réponse aux questions.

***Documents de base nécessaires pour répondre à l’enquête***

* Comptes administratifs 2016 à 2020 et annexes (y compris budgets annexes où sont retracées des dépenses de voirie) ;
* Budget primitif 2021 et annexes (y compris budgets annexes où sont retracées des dépenses de voirie) ;
* Tableau des effectifs affectés et pourvus à la voirie et/ou organigrammes détaillés 2016 à 2021 ;
* Programmes détaillés des travaux réalisés ou prévus (en crédits de paiement prévisionnels) 2016 à 2020 ;
* Coût moyen d’un agent de catégorie C de la filière technique dans la collectivité 2016 à 2020 ;
* Appui sur les données analytiques des services en charge de la voirie.

Notas importants :

* Le périmètre de l’ensemble des données doit correspondre à celui des kilométrages de voirie gérés et financés par l’EPCI. (Classées ou non dans le domaine public).
* Les différents comptes et fonctions ont été identifiés par rapport à l’instruction comptable M14, consultable dans le détail au lien suivant : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/m14> (Cf. page du présent document).

***Mode d’emploi***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A | DONNÉES GÉNÉRALES |  |
| A1 | Population | Population municipale INSEE telle que déclarée à la DGCL. Information figurant dans les données générales du budget ou du CA et disponible sur le site DGCL lien :  <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex;jsessionid=59145C556D6C743B9F079FDC8BADEBC1?_flowId=accueilcclloc-flow> |
| A2 | Nombre de communes | Information générale du CA. |
| A3 | Km de voirie gérée par l’EPCI (hors chemins ruraux) | Information générale du CA.  Il s'agit de la longueur déclarée à la DGCL pour le calcul de la DGF.  Normalement : pour les places, longueur= surface/largeur moyenne des VC.  Pour les 2X2 voies, compter double longueur, 2X trois voies, triple longueur, etc... |
| A3a | Dont km de voirie zone d’activité |  |
| A4 | Km de chemins ruraux revêtus gérés par l’EPCI | Voirie rurale revêtue à compétence communautaire. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| B | DONNÉES RESSOURCES HUMAINES |  |
| B1 | Total agents EPCI budget principal | Total des agents titulaires et non titulaires de la collectivité, en fonction (emplois pourvus), **rémunérés directement sur le budget du personnel**. Ce chiffre est en corrélation avec celui des charges de personnel ou assimilées  Se reporter au tableau des emplois pourvus, au rapport d'activités et à l’annexe du CA : donnée figurant en annexe IV du budget ou du CA. |
| B2 | Total des agents affectés à la voirie (en ETP) | Il s’agit du nombre d’agents en poste, tous grades confondus, emplois pourvus en ETP, affectés à la voirie gérée par l’EPCI, en budget principal et dans les budgets annexes confondus.  Cette donnée se lit sur l’organigramme nominatif, à défaut d’autre document récapitulatif.  Ce nombre ne comprend pas la quote-part des services fonctionnels travaillant pour la voirie hors directions ou services en charge de la voirie. Pour les agents des services concernés effectuant des missions hors voirie, indiquer l’équivalent temps plein affecté à la voirie.  Le total doit correspondre à l’addition des rubriques B2a, B2b, B2c. |
| B2a | Dont agents travaillant sur la route | Il s’agit du nombre d’agents en poste, tous grades confondus, emplois pourvus en ETP, travaillant directement sur la route à des missions d’exploitation, d’entretien ou de travaux, de façon permanente toute l’année. Ce sont les agents dotés d’équipement de protection individuelle permanents. (agents d’entretien ou agents de maîtrise).  Il comprend les agents affectés à l’entretien du matériel ou à des travaux en régie, s’ils sont rémunérés sur le budget principal (Cas de l’intégration de l’ex parc sans budget annexe)  **Il ne comprend pas les agents affectés dans une structure faisant l’objet d’un budget annexe facturant ses prestations au budget principal.**  **Il ne comprend pas les ETP correspondant agents saisonniers, vacataires ou déneigeurs volontaires recrutés en renfort pour la viabilité hivernale.**  Les chefs d’équipe qui n’assurent pas l’encadrement d’équipes ne doivent pas être comptabilisés dans ce nombre.  Les données se lisent sur les organigrammes, à défaut d’autre document récapitulatif. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C | DONNÉES FONCTIONNEMENT |  |
| C1 | Charges de personnel EPCI budget principal | Se reporter au CA : total du chapitre 012 budget principal et budgets annexes additionnés. Ceci correspond aux charges de la rubrique B1. |
| C2 | Total charges agents affectés à la voirie **relevant directement de l’EPCI.** | Calcul à faire à partir des données RH : charges de la rubrique B2.  Pour la calculer, si l’on ne dispose pas au niveau du logiciel RH de données permettant de connaître les coûts par service ou par catégorie d’agents, on pourra considérer que ce coût est approximativement celui du montant moyen par agent résultant de la division du montant de rubrique C1 par le nombre total d’agents (rubrique B1), multiplié par le nombre d’agents de la rubrique B2.  Ce résultat peut le cas échéant être affecté d’un coefficient de majoration ou de minoration, plus ou moins approximatif à partir d’éléments dont disposerait le service en charge des ressources humaines pour l’apprécier. |
| C2a | Coût moyen annuel d’un agent travaillant sur la route | Calcul à faire à partir des données RH : coût moyen barycentrique, tous grades confondus, charges de la rubrique B2a. Même raisonnement pour le calcul que pour la rubrique C2. |
| C2b | Charges de personnel de l’EPCI travaillant directement sur la route | Calcul automatique = B2a \* C2a |
| C3 | Fonctionnement total EPCI budget principal | Se reporter au CA et/ou au BP.  Il s’agit de l’ensemble des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal de l’EPCI (hors opérations d’ordre). Ce chiffre se trouve à la rubrique A2 des budgets ou CA (M57). |
| C4 | Fonctionnement voirie (personnel compris, tous budgets annexes compris) | Se reporter au CA et/ou au BP.  Il s’agit de l’addition de la rubrique C2 et de toutes les autres dépenses de fonctionnement de voirie que l’on trouve normalement en croisant les dépenses par nature et par fonctions (Voir fonctions concernées et comptes concernés en fin de document). |
| C4a | Dont fournitures de voirie maintenance patrimoniale | Calcul à faire à partir des données analytiques.  Principaux comptes concernés : 6023 et 60633 |
| C4b | Dont travaux d’entretien et réparation de voirie confiés à des entreprises | Calcul à faire à partir des données analytiques.  Principaux comptes concernés : 615-231. |
| C4c | Dont travaux d’entretien et réparation de voirie confiés aux communes | Calcul à faire à partir des données analytiques.  Principaux comptes concernés : 615-231. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| D | DONNÉES INVESTISSEMENT | Il s’agit des crédits de paiement effectivement consommés ou prévus dans l’exercice concerné. |
| D1 | Investissement total EPCI budget principal (hors remboursement capital dette) | Cette donnée se trouve sur les tableaux d’équilibre général des budgets ou des CA (Total des réalisations d’équipement). Il convient de neutraliser les opérations sous mandat réalisées pour le compte tiers par l’EPCI dans la mesure où les sommes correspondantes figurent dans le budget d’investissement de la collectivité mandataire. |
| D2 | Investissement voirie budget principal | Se reporter au CA et BP.  Il s’agit des dépenses d’investissements concernant toutes les fonctions (5,6,7,8) concernant des dépenses de voirie, y compris la voirie en zone d’activité. |
| D2a | Dont travaux de grosses réparations chaussées | Opérations de grosse maintenance sans modification significative de la géométrie : renforcements, revêtements de chaussée.  Calcul à faire à partir des programmes réalisés ou prévus (BP). |
| D2b | Dont travaux de grosses réparations des ouvrages d’art | Opérations sur les ouvrages d’art, de grosses réparations ou de petites améliorations n’impactant pas de façon conséquente les conditions de circulation avant/après travaux.  Calcul à faire à partir des programmes réalisés ou prévus (BP). |
| D2c | Matériel et outillage de voirie | Il s’agit des dépenses exclusivement de matériel et d’outillage propre à l’EPCI. |
| D2d | Autres opérations d’investissement sur voirie | Calcul automatique = D2-D2a-D2b-D2c |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| E | RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR TYPE DE VOIRIE |  |
| E1 | Investissement voirie zones d’activités | Calcul à faire à partir des programmes réalisés ou prévus (BP). |
| E2 | Investissement autres voiries | Calcul à faire à partir des programmes réalisés ou prévus (BP). |
| E3 | Total | Calcul automatique = E1+E2+E3. |

***Informations relatives à l’instruction M14***

Sont détaillés ci-dessous les fonctions et les comptes concernés par les dépenses de voirie, issues de **l’instruction comptable M 14**, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif. (Consultation sur le site de la DGCL <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/la-comptabilite-m14>).

Les rubriques du questionnaire financier « données fonctionnement » et « données investissement » sur la voirie résultent du croisement des comptes et des fonctions concernés pour les dépenses réelles.

Selon les collectivités, les dépenses peuvent aussi être prises en compte sur le budget principal ou sur des budgets annexes dans les domaines des transports, de l’aménagement urbain, des zones d’activité, etc.

Dans tous les cas, la principale fonction concernée est la **fonction 8 « Aménagement des services urbains, environnement » et les sous-fonctions** :

- **820, « Services communs »** : services administratifs de gestion, de contrôle ou d’animation concernant l’aménagement urbain, notamment en matière de plan d’occupation des sols et de règles particulières d’urbanisme.

- **821 « Equipements annexes de voirie »** :

* la signalisation lumineuse des carrefours,
* la signalisation urbaine, horizontale ou verticale,
* le mobilier urbain : bancs, cabines téléphoniques, abribus, etc.
* les travaux de voirie liés à la gestion des réseaux de distribution d’énergie, d’eau et d’assainissement (réfection des chaussées et trottoirs après travaux).

- **822 « Voirie communale et routes »** :

* les chaussées communales, les trottoirs et les espaces piétonniers,
* les carrefours, ronds-points, ralentisseurs, y compris sur des voies routières traversant l’agglomération,
* les pistes cyclables et voies réservées aux transports collectifs,
* les routes traversant le territoire communal hors de l’agglomération,
* les autoroutes de dégagement et de liaison en rase campagne,
* les ponts.

**Comptes du CA**

Fonctionnement :

- 64 Charges de personnel

- 60633 Fournitures de voirie

- 615231 Travaux entretien et exploitation : extérieur

Investissement :

- 2152 Installations de voirie

- 21751 Réseaux de voirie

- 2182 Matériel de transport